

**Rapport annuel de
la commission communale
pour l'accessibilité**

Ville de Dourdan

2018

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public.....	7
5. Cadre bâti - Logements.....	8
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	9
7. Conclusion – Fiche de synthèse.....	10

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de Dourdan est située au Nord-Ouest de l'Essonne, à proximité des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, elle compte 10 843 habitants. Ses coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin – BP 70107
91410 DOURDAN CEDEX

Personne administrative référente :

Caroline Renoncé
01.60.81.17.83

1.2. Informations administratives de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité, ci-après dénommée CCA, a été créée le 21 novembre 2014, et ses missions sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- Etre destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- Etablir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

Les membres de la CCA, désignés par arrêté du 2 mai 2016, sont les suivants :

- Les représentants de la commune :

- Madame Maryvonne BOQUET, Maire de la Commune,
- Mme Catherine AUBERT, 2^{ème} Adjointe chargée des Solidarités, des Personnes âgées, du Logement, de la Santé et du Handicap,
- Mme Sylvine HENDELUS, 4^{ème} Adjointe chargée du Commerce, du Tourisme et des Transports,
- M. Didier LECRENAIS, Conseiller municipal délégué aux Travaux,
- Mme Claudine KIEFFER, Conseillère municipale déléguée aux Conseils de quartiers et à la surveillance des opérations funéraires,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
- L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
- L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
- L'Association des Paralysés de France,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- L'Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées de Dourdan,
- L'Association Entraide,
- L'Association Généralettes,

- Les représentants des acteurs économiques :
 - L'Association de commerçants Cœur de ville Dourdan,
- Les représentants d'autres usagers de la ville :
 - 2 usagers en fauteuil roulant.

Compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour l'ensemble des problématiques liées à l'accessibilité, chacune des réunions regroupe l'ensemble des membres de la CCA.

Sur l'année 2018, la commission s'est réunie 4 fois :

- 13 mars : visite du restaurant scolaire des Alliés avant travaux
- 12 juillet : visite du cinéma après travaux et point sur les travaux de voirie de l'année,
- 8 octobre : visite des vestiaires des tennis avant travaux et étude des plans du futur bâtiment pédagogique dans la cour du château,
- 10 décembre : bilan de l'année écoulée et perspectives pour 2019, visite du restaurant scolaire des Alliés après travaux.

2. Voirie et espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

L'élaboration du document Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) était prévue au budget 2015, mais la réglementation de 2014 a imposé la création en 2015 d'un agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et les IOP.

Ainsi, cela a conduit à utiliser à cette fin le budget prévu initialement pour le PAVE, et, par voie de conséquence, à reporter l'élaboration du PAVE, la priorité étant donnée à présent à la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Le PAVE sera proposé au budget prévisionnel de 2019.

En 2018, 30 avaloirs ont été changés rue St Pierre, à la faveur de la réhabilitation de la voie, pour ne pas constituer de gêne à la roue.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Les travaux de réfection de la voirie sont réalisés et contribuent à sa mise en accessibilité. En 2018, ont été effectués :

- Mise aux normes de 30 plaques avaloirs lors de la réfection de la rue Saint-Pierre (centre-ville),
- Aménagements sécuritaires dans les écoles : mise aux normes des passages piétons aux écoles Régnard, et Boulevard des Alliés.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Ville de Dourdan est desservie par 2 gares RER (ligne C) et par 13 lignes de bus.

Concernant les arrêts de bus, une programmation de travaux a été élaborée par la Commune pour faire partie intégrante de l'Ad'AP du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en 2015.

Aucun arrêt de bus n'a été mis en accessibilité en 2018 car les voiries sur lesquels ils sont implantés n'ont pas fait l'objet de travaux cette année.

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le STIF ne subventionne les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt que si les travaux prévus sur une même ligne de bus sont programmés sur 4 ans au maximum. Or, la configuration de Dourdan ne peut répondre favorablement à cette contrainte actuellement, étant donné qu'une seule et même ligne de bus dessert la grande majorité des points d'arrêts de la commune. Aussi, la Ville de Dourdan ne déposera de dossier de demande de subvention auprès du STIF qu'une fois une grande partie des travaux déjà réalisés, sans subvention, donc sur une période plus importante que prévue dans la programmation transmise au STIF dans le cadre du SDA Ad'AP.

Les gares RER font l'objet depuis 2016 d'importants travaux de mise en accessibilité qui touchent à leur fin. Les ascenseurs devraient être notamment mis en service au 1^{er} trimestre 2019.

Les arrêts « Les Peupliers – Résidence du Parc » (dans les deux sens de circulation) feront l'objet d'une mise en accessibilité dans le cadre des travaux de voirie envisagés sur la rue Gaston Lesage. Initialement prévu en 2018, ils seront reportés en 2019 car ils ne seront réalisés qu'une fois terminée la rénovation des bâtiments de la résidence du Parc.

Suite à la rénovation de la rue Saint-Pierre, et afin de conserver l'intégrité de la chaussée pavée aussi longtemps que possible, la mairie a interdit l'accès à cette rue aux poids lourds. Or cette rue de centre-ville est empruntée par le transport urbain, et le transporteur ne dispose pas pour le moment de bus qui à la fois respectent cette interdiction et disposent de suffisamment de places (une vingtaine de places conviendrait). Aussi, le circuit a été modifié afin que le centre-ville soit tout de même desservi (arrêt « boulevard des Alliés »). Plusieurs plaintes ont été enregistrées avant cette modification du circuit.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Commune possède 33 établissements recevant du public (ERP) qui ont tout d'abord fait l'objet d'une programmation de travaux de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur une durée de 6 ans.

Cet Ad'AP a ensuite été complété cette année par l'ajout des Installations Ouvertes au Public, au nombre de 20. Aussi, au vu de l'importance du patrimoine, l'Ad'AP final validé le 29 juin 2016 par le Préfet comporte une programmation sur 9 ans et porte le numéro 091 200 15 2 0104.

Un bilan d'étape sur la mise en œuvre de l'Ad'AP au terme de la première année a été transmis au Préfet le 30 juin 2017.

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

L'Ad'AP communal prévoyait la 1^{ère} année la mise aux normes de l'ensemble de l'école J.-F. Régnard et de l'Espace Dourdan Information. Suite à la réhabilitation du restaurant scolaire Jean-François Régnard, les travaux dans le reste du groupe scolaire seront proposés au budget prévisionnel 2019.

Pour l'Espace Dourdan Information, la porte d'entrée est trop ancienne, il ne sera pas possible de régler le groom moins fort, la porte sera donc changée. Lors du dépôt auprès des services de l'Etat d'une autorisation de travaux pour ce changement de porte, il sera également demandé une dérogation relative à l'accès en fauteuil à la salle d'exposition. L'Ad'AP mentionnant cette dérogation ne suffit pas.

Le cinéma a entièrement été rénové, avec la mise aux normes accessibilité du bâtiment et des toilettes attenants, un an en avance par rapport à la prévision de l'Ad'AP.

Pour la mise aux normes de l'hôtel de ville, de nombreux travaux ont déjà été effectués : accueil, état-civil, bureau de Madame la Maire et son secrétariat, rampe d'accès, une signalétique intérieure et extérieure adaptée.

Une réflexion globale sur la location physique de chacun des services à la population est engagée depuis 2015. Cela a conduit au déménagement de nombreux services en cascade afin que ceux accueillant du public soient accessibles. La redistribution des bureaux s'est terminée en 2018, avec le transfert du service urbanisme au rez-de-chaussée. Cela s'est accompagné de la création d'un WC accessible à ce même niveau, et de la mise en place d'une boucle magnétique au niveau de la banque d'accueil avec un pictogramme d'information.

Le château fait également l'objet de travaux de grande ampleur qui ont commencé en 2018 et se termineront sur 2019 :

- La mise en accessibilité totale du rez-de-chaussée du musée (porte centrale et sa rampe d'accès),
- La construction d'un bâtiment pédagogique dans la cour du château entièrement accessible, avec des sanitaires adaptés. Sur 2018, seul le gros œuvre a été réalisé.

Au centre culturel, deux places accessibles ont été créés par suppression de fauteuils juste devant la scène.

Le cinéma a été entièrement réhabilité, avec la mise aux normes complète de l'établissement, notamment places PMR dans chacune des deux salles de projection, la création d'une rampe d'accès à la petite salle, le remplacement de la banque d'accueil, et la rénovation complète des sanitaires.

Le restaurant solaire de l'école maternelle des Alliés a été entièrement réhabilité aussi, avec la création d'un sanitaire adapté et d'une rampe d'accès à la salle de déjeuner.

Enfin, une vitrophanie a été posée sur la porte d'entrée de la salle d'exposition à côté de Dourdan Tourisme.

Cadre bâti - Logements

4.3. État d'avancement –Documents d'accessibilité

Le recensement de l'offre de logements accessibles n'a pas encore été abordé.

4.4. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Aucun maître d'ouvrage public ou privé n'a sollicité la commission.

5. Gouvernance, coordination et conseil/expertise, formations

L'ensemble des thématiques concernant l'accessibilité est suivi par la commission communale pour l'accessibilité. Compte tenu de l'avancement de la commune et du calendrier imposé par la loi de 2014 sur l'accessibilité, le domaine de la voirie est traité au fur et à mesure des rénovations.

Avant chaque projet de travaux sur site appartenant à la Ville, l'avis de la commission est recueilli avant et après travaux sur tous les points pour lesquels elle estime utile d'y effectuer des aménagements. Ces préconisations sont notées sous forme de compte-rendu de visites et sont, soit intégrées dans les projets de travaux, soit refusées et, dans ce cas, le refus est justifié.

En 2018, la commission a été sollicitée pour les travaux du restaurant scolaire des Alliés, de la rénovation des vestiaires des tennis, du nouveau bâtiment dans la cour du château et du cinéma.

Cette année une agente en poste dans l'école maternelle des Alliés a suivi la formation « Les enfants de 3 à 12 ans en situation de handicap en structure scolaire et de loisirs ».

Conclusion – Fiche de synthèse

5.1. Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : à venir

5.2. Services de transports collectifs et intermodalité

2. Date d'élaboration de la programmation pour le SDA ADAP d'Ile-de-France : 26 juin 2015
3. Nombre de lignes :
 - 13 lignes de bus, dont une interne à Dourdan composée de plusieurs sous-lignes
 - 1 ligne de RER (ligne C)
4. Nombre de points d'arrêts diagnostiqués :
 - 34 points d'arrêts de bus (dont 6 impossibilités techniques avérées)
 - 2 gares RER, en cours de travaux de mise en accessibilité
5. Nombre de points d'arrêts accessibles fin 2018 :
 - 14 arrêts de bus
6. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2018 :
 - Aucun
7. Nombre de matériel roulant : 3 bus pour la ligne de transport urbain
8. Nombre de matériel roulant par service de transport accessibles en 2018 :
 - 2 bus depuis 2008 sur la ligne du transport urbain
9. Date de mise en accessibilité des pôles d'échange :
 - 2008 pour la gare routière du centre-ville (au niveau de la gare RER « Dourdan ») dont les points d'arrêts sont intitulés « Gare »
 - 2001 pour la gare routière du chemin du champ de courses (au niveau de la gare RER « Dourdan la Forêt ») dont les arrêts sont intitulés « Chemin du Champs de Courses », « Cité scolaire », « La forêt », « Lycée »...
10. Nombre de plaintes relatives à l'accessibilité reçues par le transporteur intramuros et en mairie en 2018 : 1 plainte

5.3. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement

11. Nombre d'ERP publics : 33 communaux + 8 intercommunaux + 2 collèges + 2 lycées
12. Nombre d'ERP privés ayant déposé un Ad'AP en 2018 : 7
13. Nombre de diagnostics réalisés sur des ERP publics : totalité des ERP communaux et intercommunaux de Dourdan
14. Nombre d'ERP publics communaux mis en accessibilité en 2018 : 1 terminé et 3 partiellement

5.4. Gouvernance et pilotage :

15. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : tous handicaps pris en compte lors des travaux effectués site par site

5.5. Budget communal annuel dédié à l'accessibilité

16. Budget transport 2018 : 0 €
17. Budget ERP 2018 : 104 000 €
18. Budget voirie : 9 000 €
19. Budget total : 2,6 % du budget global d'investissement